

L'adhésion de votre entreprise au régime spécial de retraite des IEG, géré par la CNIEG, a été enregistrée par les institutions de retraite complémentaire suivantes :

- l'IREC, institution membre de l'ARRCO, en application de l'Accord du 8 décembre 1961,
 - la CAPIMMEC, institution membre de l'AGIRC, en application de la Convention collective nationale du 14 mars 1947,
- membres de l'ASSOCIATION DE MOYEN MALAKOFF-MEDERIC.

Votre entreprise s'engage à prendre en compte les dispositions actuelles et futures des régimes AGIRC et ARRCO et de l'AGFF, sans attendre sur ce point la publication d'un texte réglementaire. A ce titre, elle s'engage en particulier à effectuer les versements de cotisations nécessaires pour que la CNIEG soit en mesure de remplir l'obligation de versement des sommes représentatives des cotisations dues auxdits régimes, telles que prévues par l'article 19 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et par les conventions conclues par la CNIEG avec l'AGIRC et l'ARRCO en date du 7 février 2005 ; il s'agit des cotisations du régime spécial, calculées dans les conditions prévues dans la convention précitée de manière à être équivalentes aux cotisations correspondant aux systèmes de cotisations AGIRC, ARRCO et AGFF et à leurs évolutions, fixés conventionnellement par les partenaires sociaux.

Elle s'engage également à fournir dans les délais requis les déclarations annuelles des données sociales prévues par les conventions et textes réglementaires d'application de l'article 19 de la loi du 9 août précitée. Elle reconnaît avoir pris connaissance des obligations qui s'imposent à elle à ce titre ainsi que des pénalités et sanctions qui résulteraient en cas de non respect de celles-ci.

Les engagements résultant des opérations prévues par la convention susvisée, qui entrent dans la solidarité interprofessionnelle mise en œuvre par les régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC, ont un caractère irréversible dans les conditions rappelées à l'article 3 de la convention.

VOTRE ENTREPRISE est immatriculée sur la base des informations suivantes :

NOM ou RAISON SOCIALE :

Date de création :

Sigle et (ou) enseigne commerciale :

Forme Juridique :

N° SIREN :

Adresse du Siège Social :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Adresse correspondance :

Convention Collective applicable :

Activité économique :

Code NAF :

Syndicat professionnel :

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier ces éléments d'identification en apportant à la CNIEG, le cas échéant, tout complément utile, les modifications ultérieures (changements de raison sociale, de forme juridique, d'adresse, d'activité, fusion, ouverture d'une procédure collective...) devant également être signalées.

Nous vous précisons que cette adhésion s'applique à l'ensemble des établissements présents et futurs de votre entreprise.

Cachet de l'entreprise

Nom et fonction du signataire :

Date :

Signature :



malakoff médéric

Siège social
21 rue Laffitte
75009 Paris
www.malakoffmederic.com

CAPIMMEC
Institution de retraite complémentaire
régie par le Code de la sécurité sociale
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION AGIRC
15 avenue du Centre - Guyancourt
78281 St Quentin en Yvelines cedex

IREC
Institution de retraite complémentaire
régie par le Code de la sécurité sociale
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION ARRCO
15 avenue du Centre - Guyancourt
78281 St Quentin en Yvelines cedex